

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-34

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoir : 2
Votants : 12

L'an deux mil seize
Le 13 octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation 4 octobre 2016

OBJET : MOTION POUR DECLARER LA COMMUNE DE TRAMOLE ZONE HORS TAFTA ET CETA

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD (arrivé à 20h45), Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY donne pouvoir à J-M DREVET, Pascale CHOTEL donne pouvoir à S. GUILLAUD,

ABSENT : Erwan BRACCHI

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Monsieur le Maire expose au conseil que le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne - dont la France - ont approuvé un mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Area).

Par ailleurs, un traité entre l'Union européenne et le Canada, le CETA (Accord économique et de commerce global - Comprehensive Economic Trade Agreement) est en cours de finalisation. Ces accords visent à faciliter les échanges entre les deux ensembles en harmonisant les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique.,

Négociés dans la plus grande discrétion, ces traités pourraient être ratifiés sans la moindre consultation des citoyens ni du Parlement.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'état, y compris au niveau des communes.

Les collectivités locales ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique. En cas de mise en application du traité transatlantique TAFTA elles seront en première ligne.

Considérant que ces projets de Grand Marché Transatlantique visent le démantèlement des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole, comme la suppression des «barrières non tarifaires » qui amplifieraient la concurrence débridée.

Considérant que ces accords seraient un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des Etats Unis,

Considérant que le Grand Marché Transatlantique serait une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **avec 2 voix contre et 2 abstentions** :

-**MANIFESTE** son opposition à ces deux traités dont l'objet vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence,

- **REFUSE** toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de santé, environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs,

- **DEMANDE** l'arrêt des négociations sur le Grand Marché Transatlantique (TAFTA) et sur l'Accord Economique et Commercial Global (AECG) et la diffusion immédiate de tous les éléments de la négociation en cours ;

- **SOUHAITE** le rejet de l'accord UE-Canada - CETA et l'ouverture d'un débat national sur ces partenariats, impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations,

- **DECLARE** la commune « Zone Hors TAFTA et hors CETA».

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché

Certifié exécutoire